



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 FÉVRIER 2013

L'an deux mille douze, le mardi douze février, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Paul KERDRAON, maire.

### Étaient présents :

M. KERDRAON Paul  
M. ROUAULT Philippe  
M. DEPOUEZ Hervé  
M<sup>me</sup> LANGÉ Jacqueline  
M. AUBERT Jacques  
M<sup>me</sup> GUÉRIN Gaëlle  
M. LEFEUVRE Jean-Paul  
M. FOLSCHWEILLER Jacques  
M<sup>me</sup> SAUVÉE Annie  
M<sup>me</sup> LEFEBVRE-BERTIN Nathalie  
M<sup>me</sup> COUMAU-PUYAU Edwige  
M<sup>me</sup> LE GALL Josette  
M. CHAIZE Alain  
M. GAISLIN Hugues  
M. CAILLARD Johann  
M<sup>me</sup> SINQUIN Catherine  
M<sup>me</sup> BETEILLE Nelly  
M. DESMOULIN Gil  
M. LE FUR Loïc  
M. MOKHTARI Mustapha  
M<sup>me</sup> BONNARD Corinne

Date de convocation : 01.02.13

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Présents à l'ouverture de la séance : 21

Quorum réuni

### Étaient excusés :

M<sup>me</sup> DANSET Agnès, qui a donné pouvoir à Mme LEGALL Josette.  
M<sup>me</sup> SIMONESSA Ingrid, qui a donné pouvoir à M. DEPOUEZ Hervé.  
M. CHUBERRE Jean-Pierre, qui a donné pouvoir à M. AUBERT Jacques.  
M. GARNIER Michel, qui a donné pouvoir à M. CHAIZE Alain.  
M<sup>me</sup> RIVOAL Gwénola.  
M. BOUFFORT Bertrand, qui a donné pouvoir à M. GAISLIN Hugues.  
M<sup>me</sup> CABANIS Florence.  
M<sup>me</sup> CHEVALIER Gwénaëlle, qui a donné pouvoir à M<sup>me</sup> LANGÉ Jacqueline.

### Secrétaire de séance :

M<sup>me</sup> LANGÉ Jacqueline

**N°32/01 – 12 février 2013**

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du  
10 décembre 2012**

Secrétaire de séance : Madame Ingrid SIMONESSA

**VOTE : à l'unanimité**

# **DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2013**

Institué par la loi du 6 Février 1992 dite loi ATR, le débat d'orientation budgétaire n'a pas pour vocation de présenter le détail des crédits qui seront prévus dans le Budget Primitif 2013.

Il a comme objectif de dessiner les grandes lignes du projet de budget primitif, essentiellement grâce au travail des commissions municipales, en intégrant à la fois le contexte économique et budgétaire national et la situation financière propre à notre commune.

Je vous propose d'examiner successivement :

- le contexte économique et budgétaire national,
- des données générales sur la situation financière de la commune,
- les perspectives de fonctionnement 2013 et les investissements envisagés,
- la tendance pluriannuelle des investissements.

## **1° - LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE**

*Situation macro-économique, déficit et dette publics, PLF 2013:*

Pour l'année 2012, rappelons quelques éléments :

- Aux USA, la croissance du PIB atteindrait 2.25% en 2012. La croissance de l'activité américaine bénéficie d'une consommation intérieure et d'un investissement des entreprises relativement solides en 2012. En 2013, la croissance sera tributaire des volumes budgétaires consacrés au soutien de l'activité économique. Les prévisions du Rapport économique, social et financier (RESF), annexé au projet de loi de Finances (PLF) pour 2013, tablent seulement sur une croissance de 2% du PIB américain en 2013.
- Dans la zone euro, la croissance s'est dégradée au 2<sup>ème</sup> trimestre 2012, en lien avec l'affaiblissement de la demande intérieure. Ce recul s'est poursuivi au 3<sup>ème</sup> trimestre avec une stabilisation hypothétique en fin d'année. Dans un contexte toujours dominé par l'incertitude générée par la crise des dettes souveraines, le PIB de la zone euro se contracterait en 2012 (-0.5% après +1.4% en 2011). Le RESF anticipe une reprise progressive de l'activité (+0.6%) avec toutefois d'importantes disparités de croissance entre économies membres.
- En France, la croissance annuelle afficherait une stagnation (elle pourrait être de 0.1% selon l'Insee) pour l'année 2012 (contre 1.5% en 2010) au lieu des +1.7% constatés en 2011. Le gouvernement escompte pour 2013 une croissance de +0,8%. Rappelons que le PLF pour 2013 s'inscrit dans le cadre de la stratégie de redressement des finances publiques, inscrite dans la loi de programmation des finances publiques 2011-2014, et qui passe, à partir de 2014 par une réduction de la dette publique.

Le gouvernement s'est donc engagé pour 2013 à ramener le déficit public à 3% du PIB (limite fixée par le critère de Maastricht). Cette forte réduction (de 1.5 point par rapport à l'engagement de 2012 qui portait sur un déficit de 4.5% du PIB) serait notamment obtenue grâce à la poursuite de l'effort de maîtrise des dépenses publiques (gel des dépenses hors pensions et charge de la dette en 2013 par rapport au niveau voté en LFI pour 2012 et niveau toujours bas de taux d'intérêts freinant la progression des frais financiers versés par l'Etat) et par des mesures supplémentaires en recettes. La dette publique, a atteint en 2012 89.9% du PIB après 86,0% en 2011. En 2013, la dette publique pourrait atteindre 91.3% du PIB.

A partir de 2014, les modalités d'associations des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics seront négociées dans le cadre d'un pacte de confiance et de solidarité ('article 8 de la LPFP 2012-2017).

Il est ainsi prévu que, dans le cadre de la contribution des collectivités locales à cet effort de redressement, l'enveloppe des concours financiers de l'Etat (stabilisée en valeur en 2013) diminue de 750 millions d'euros en 2014 puis à nouveau de 750 millions en 2015 (article 12 de la LPFP 2012-2017).

Rappelons qu'au sein des concours financiers aux collectivités locales, la priorité continue d'être donnée à la péréquation. Ainsi, la majoration de la DGF est neutralisée par des mécanismes d'écrêtements internes à la DGF et par la minoration des compensations d'exonérations de fiscalité directe locale servant de variables d'ajustements.

Les crédits réservés pour la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) devraient augmenter de 120 millions tandis que ceux dédiés à la dotation de solidarité rurale (DSR) progresseraient de 78 millions d'euros.

## **2° - DONNEES GENERALES SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE**

Comme pour les années passées, nous vous présentons quelques représentations graphiques résumant la situation financière de notre commune et son évolution sur les dix dernières années :

- évolution des charges et produits de fonctionnement,
- évolution de l'autofinancement,
- évolution des investissements et de l'endettement,
- évolution de l'endettement et de la capacité de désendettement.

Il en ressort quelques commentaires rapides déjà évoqués lors de la commission des finances et administration générale précédente, à savoir :

### **a) Dépenses de fonctionnement**

Globalement, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la croissance relativement plus forte des recettes de fonctionnement confortent la poursuite de l'amélioration de l'autofinancement, amorcée dès 2009.

Les charges à caractère général (Chapitre 011) évoluent moins vite que prévu avec un taux de réalisation de 92% environ. En particulier en entretien de bâtiments (environ 10 k€ non consommés en maintenance et contrats de prestations de services avec les entreprises (environ 22 k€ non consommés), en entretien de voirie (environ 38 k€ non réalisés).

Les frais de personnel (Chapitre 012) sont conformes aux prévisions essentiellement sous l'effet conjoint du décalage dans le flux (temps nécessaire pour compenser les mutations par des recrutements) et de coûts de personnel resserrés. Le chapitre 65 connaît une progression limitée, compte tenu d'une participation versée au Syrenor évoluant moins fortement que prévu (22 501 € de moins), d'un coût élève 2011 également moindre (16 000 € de moins environ) du maintien de la subvention au CCAS à 100 k€, et non 115 k€ comme prévu budgétairement. Par contre, le montant des subventions versées aux associations a été plus important qu'initialement prévu (subventions exceptionnelles au COP section basket : 5 000 € et section rink-hockey : 5 000 € et un complément de 3 831 € au FONJEP, dans le cadre du dispositif 10-14 ans). Enfin, les emprunts contractés en 2012 étant inférieurs aux prévisions budgétaires, les frais financiers sont donc également moindres.

### **b) Recettes de fonctionnement**

Globalement, les recettes de fonctionnement ont progressé plus vite qu'envisagé. A ceci deux raisons principales :

- ❖ les bases définitives, particulièrement de TH (+2.13% que prévu) et dans une moindre mesure de TFB (+1.04% que prévu), se sont révélées supérieures aux bases prévisionnelles notifiées par les services fiscaux (+71 k€) et des rôles complémentaires d'impôts sont venus s'ajouter (+25 k€), représentant au final un produit supplémentaire d'environ 96 k€.
- ❖ le produit de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), dont la gestion et facturation sont intervenues pour la première fois durant l'année 2012, évalué à 100 k€ s'élève au final à plus de 150 k€. L'estimation avait été effectuée de manière prudente anticipant sur une optimisation par les entreprises de leur taxation en supprimant des dispositifs taxables. En réalité les suppressions ont été moindres qu'envisagées. Il reste néanmoins à s'assurer du bon recouvrement de ces sommes.

### **c) Investissements et financements**

- ❖ L'endettement de la commune reste maîtrisé compte tenu d'un recours à l'emprunt qui reste raisonnable. En effet, le montant du capital remboursé en 2012 a été de 1 323 k€ alors que le montant des emprunts contractés en 2012 s'élève à 1 750 k€. Le stock de dette a donc progressé de 473 k€ en 2012. Un premier emprunt contracté en septembre 2011 auprès d'ARKEA (CMB) à un taux fixe de 3.90%, pour 1 million d'euros, a fait l'objet d'un déblocage intégral le 31 janvier 2012. Un second prêt de 750 k€, à un taux fixe de 4.94%, a été conclu en juin 2012. Rappelons que nous évoluons encore dans un contexte de raréfaction du crédit et de difficultés d'accès aux financements pour les collectivités locales. Ce prêt consenti par ARKEA, débloqué le 15 août dernier, permettra de financer les investissements communaux actés en 2012 et qui doivent démarrer rapidement sur le premier semestre 2013.
- ❖ Nous enregistrons un décalage dans la réalisation de certains investissements (pour l'essentiel, la rue des Iles Kerguelen, la rue de Louzillais, la viabilisation de l'impasse Cassard et le mur anti-bruit). Le montant des investissements, comme le présente le graphique, est quant à lui fluctuant sur la période 2007 – 2012 et représente en moyenne 4 200 k€ annuels.

## **3° - LES PERSPECTIVES DE FONCTIONNEMENT 2013 ET LES INVESTISSEMENTS ENVISAGES**

Les grandes orientations du budget 2013 que nous aurons à finaliser peuvent être résumées ci-après, en l'état actuel des informations dont nous disposons :

### **a) Recettes de fonctionnement**

Les recettes liées aux impôts locaux (taxe habitation et taxe foncière), tenant compte d'une actualisation nominale des bases, pour 2013, de 1.8 % et d'une augmentation du nombre de biens assujettis, représenteront un accroissement de recettes. Il y aura lieu de se prononcer lors du budget sur une variation ou non des taux d'imposition lorsque les services fiscaux nous auront notifié les chiffres des bases prévisionnelles et que le travail des commissions, à la fois sur le fonctionnement et l'investissement, sera totalement achevé.

Pour les recettes, provenant de l'Etat et des autres collectivités, la prudence s'impose. Au niveau national, la dotation globale de fonctionnement continue d'être gelée en valeur, nous l'avons dit. Il est à noter que les compensations d'exonérations des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties entrent dans le périmètre des variables d'ajustement de l'enveloppe DGF. Par ailleurs, la dotation de base par habitant ainsi que la dotation « superficie », 2 des 4 composantes de la DGF restent gelées. Enfin le complément de garantie de la dotation forfaitaire des communes sera une nouvelle fois écorné en 2013. Dans ce contexte et malgré les apports de population sur notre commune, nous tablons donc sur une simple stabilité de notre DGF. Enfin, notre population légale ayant dépassé les 10 000 habitants, nous ne sommes plus désormais éligibles à la dotation de solidarité rurale (DSR : 116 441 €) mais à la dotation de solidarité urbaine (DSU) sur laquelle pèse une incertitude quant à son obtention. En effet, notre potentiel financier nous classe actuellement au 711<sup>ème</sup> rang des communes éligibles. Or, la dernière commune bénéficiaire de la DSU se situe au 729<sup>ème</sup> rang. La marge est donc ténue entre l'éligibilité ou non mais nous avons tablé sur l'attribution de la DSU à notre commune en 2013. Dans le cas contraire, nous perdrons une ressource de DSU évaluée aujourd'hui à 106 k€.

Les dotations de Rennes Métropole seront maintenues.

Les droits de mutation immobilière seront revus à la baisse par rapport à l'année dernière compte tenu notamment du régime plus défavorable de la taxation fiscale sur les plus-values immobilières.

### **b) Dépenses de fonctionnement**

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, le poste principal concerne les frais de personnel (45.85 % des dépenses réelles de fonctionnement 2012 hors exceptionnels). Hors mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, dont le coût est estimé entre 130 k€ et 200k€, nous nous fixons un taux d'accroissement de 3 %, par rapport au réalisé 2012 (tous les pourcentages cités sont calculés par rapport au réalisé 2012). Pour ce qui est des autres postes de dépenses, nous nous efforcerons de contenir les augmentations qui pourraient être en moyenne de 2 à 3 %. Par contre, le poste subventions aura vraisemblablement un accroissement supérieur à 3% compte tenu du soutien financier aux associations les plus importantes et au CCAS.

Le montant des frais financiers découlera des emprunts qui seront contractés au cours de l'année 2013.

### **c) Investissements**

Nos investissements 2013 porteront pour l'essentiel **sur plusieurs grands axes** :

- **L'enfance et les équipements sportifs**, avec l'augmentation des places d'accueil dans la petite enfance (multi accueil et crèche associative), la création d'un stade d'athlétisme et d'un terrain de football synthétique,
- **la culture**, avec l'étude de la seconde tranche de l'espace Le Goffic,
- **les déplacements améliorés et sécurisés** avec les aménagements de voirie (rue des Iles Kerguelen et de Louzillais),
- **l'environnement et le cadre de vie**, avec la réalisation du mur anti-bruit le long de la RN 12 et l'extension du cimetière et le colombarium.

Rappelons également que nous avons tous les ans un montant d'investissements récurrents s'établissant entre 900 000 et 1 million euros (entretien des routes – des bâtiments communaux – renouvellement de petits équipements...), auxquels il faut ajouter les remboursements d'emprunts, dont le montant en capital pour 2013 est actuellement de 1 321 k€, sans compter l'impact de la dette nouvelle de 2013.

## **4° - LA TENDANCE PLURI-ANNUELLE POUVANT SE DESSINER**

- *veiller à contenir nos dépenses de fonctionnement, comme par le passé,*
- *maîtriser le niveau de notre encours de dette,*
- *soutenir les secteurs nécessaires au développement de la commune et de sa population pour pouvoir répondre aux besoins de la jeunesse, des pratiques sportives et culturelles,*
- *conserver la qualité des équipements publics,*
- *réaliser des investissements en adéquation avec nos moyens financiers.*

## **CONCLUSION**

Notre volonté est en permanence de nous adapter au mieux aux besoins de la population au travers de budgets réalistes et maîtrisés qui nous permettent de ne pas obérer l'avenir. C'est dans cet esprit que nous devons continuer à faire, à l'occasion de cette préparation budgétaire, des choix raisonnés et raisonnables qui répondront à l'ensemble de nos objectifs.

## **Dépenses à caractère social pour le fonctionnement des services de garderies et d'étude au groupe scolaire Sainte-Anne – Saint-Joseph : actualisation du montant pour l'année 2013**

### **Le rapporteur,**

☞ conformément aux dispositions de l'article 3 de la convention passée entre la commune, le chef d'établissement et le président de l'OGEC, il y a lieu de procéder à l'actualisation du montant de la participation communale au financement des dépenses relatives au fonctionnement des services de garderies et d'étude.

En effet, le dernier bilan, présenté au conseil municipal du 10 décembre 2012, faisait apparaître un montant de participation communale net de 5 495.59 € (soit 0,19 € par élève), au titre de l'année 2011 pour les élèves fréquentant les garderies et les études du soir des écoles publiques.

Par conséquent, le rapporteur propose de fixer, pour l'année 2013, le versement de la participation financière de la commune à 0,19 € par élève fréquentant les garderies et l'étude du soir (jour / enfant) à l'école privée Sainte Anne – Saint Joseph (élève domicilié sur la commune).

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

#### **DÉCIDE :**

de fixer, pour l'année 2013, le montant de la participation financière à 0,19 € par élève fréquentant les garderies et l'étude du soir à l'école privée Sainte-Anne – Saint-Joseph et domicilié sur la commune ;

#### **AUTORISE :**

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

#### **VOTE : à l'unanimité**

## Publicité dans le bulletin municipal : tarifs applicables à compter du 1er mars 2013

Le rapporteur,

☞ propose la tarification suivante pour l'insertion publicitaire des entreprises pacéennes dans le bulletin municipal :

	Rappel des tarifs en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2011 pour une page	Tarifs applicables au 1 <sup>er</sup> mars 2013 pour une page
Intérieur du journal (hors abonnement)	389 €	420 €
Intérieur du journal (abonnement)	283 €	300 €
4 <sup>ème</sup> de couverture (hors abonnement)	1 210 €	1 330 €
4 <sup>ème</sup> de couverture (abonnement)	1 113 €	1 215 €
Supplément pour 3 <sup>ème</sup> de couverture	540 €	570 €

Le coût d'une insertion publicitaire sera calculé en fonction des dimensions suivantes : 1/8<sup>ème</sup>, 1/4, 1/2 de page et une page.

**Considérant** l'avis favorable émis par la commission « vie culturelle », lors de sa réunion du mercredi 16 janvier 2013 ;

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**ADOpte :**

la tarification, présentée ci-dessus, pour la publicité dans le bulletin municipal qui sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013.

**VOTE : à l'unanimité**



## **Ecoles publiques - acquisition de matériel informatique : approbation du projet, du plan de financement et de la demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)**

### **Le rapporteur,**

☛ donne connaissance du projet d'acquisition de matériel informatique pour les écoles publiques Guy Gérard élémentaire, Guy Gérard maternelle et le groupe scolaire du Haut Chemin ;

☛ informe que ces acquisitions peuvent être subventionnées dans le cadre de la D.E.T.R. à hauteur de 25 % des dépenses hors taxes.

Il est proposé que cette opération puisse être financée de la manière suivante :

- Subvention au titre de la D.E.T.R. :	8 110,37 € HT
- Part communale :	24 331,09 € HT
<b>Soit :</b>	<b>32 441,46 € HT</b>

Le financement de la TVA étant assuré par autofinancement.

**Considérant** l'avis favorable émis par la commission mixte « voirie, transport et bâtiments » et « urbanisme », lors de sa réunion du 25 janvier 2013 ;

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### **DÉCIDE :**

d'acquérir le matériel informatique pour les écoles publiques ;

### **ADOpte :**

les modalités de financement définies ci-dessus ;

### **SOLLICITE :**

la subvention, correspondant à 25 % du coût prévisionnel des acquisitions hors taxes, au titre de la D.E.T.R. pour ces acquisitions 2013, soit 8 110,37 € HT ;

### **AUTORISE :**

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

### **VOTE : à l'unanimité**

## **Extension du cimetière de Beausoleil: approbation du plan de financement et de la demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)**

### **Le rapporteur,**

☞ rappelle que par délibération en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012, le conseil municipal a approuvé l'avant-projet d'extension du cimetière de Beausoleil.

Le projet consiste à :

- ❖ aménager un columbarium composé :
  - de stèles comportant des cases de columbarium,
  - d'assises,
  - d'un revêtement de sol composé en béton désactivé avec incrustation de pierre.
- ❖ aménager un jardin du souvenir paysager.
- ❖ étendre le cimetière en aménageant :
  - l'allée extérieure en forme d'ovoïde,
  - l'allée centrale,
  - le sentier menant au jardin du souvenir,
  - les allées latérales desservant les sépultures,
  - les réseaux nécessaires (eau potable, eau pluviale, fourreaux pour éclairage).
- ❖ paysager le cimetière en y intégrant le traitement des clôtures et du parking extérieur.
- ❖ reprendre le portail et le portillon d'entrée.

Le coût des travaux au stade avant-projet est estimé à 165 000,00 € HT.

☞ informe que ces travaux peuvent être subventionnés dans le cadre de la D.E.T.R. à hauteur de 25 % des dépenses hors taxes.

Il est proposé que cette opération puisse être financée de la manière suivante :

- Subvention au titre de la D.E.T.R. :	41 250 ,00 € HT
- Part communale :	123 750,00 € HT
<b>Soit :</b>	<b>165 000,00 € HT</b>

Le financement de la TVA étant assuré par autofinancement.

**Considérant** l'avis favorable émis par la commission mixte « voirie, transport et bâtiments » et « urbanisme », lors de sa réunion du 25 janvier 2013 ;

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### **ADOpte :**

les modalités de financement définies ci-dessus ;

### **SOLLICITE :**

la subvention, correspondant à 25 % du coût prévisionnel des travaux hors taxes, au titre de la D.E.T.R. soit 41 250,00 € HT ;

### **AUTORISE :**

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**VOTE : à l'unanimité**

## Rue des Iles Kerguelen – réseau d'eau pluviale : protocole d'accord avec la société BHR

### Le rapporteur,

☞ informe le conseil municipal que dans la période 2006-2009, il a été constaté plusieurs déversements d'une pollution dans le réseau d'eau pluviale de la rue des Iles Kerguelen.

Après investigations, il s'est avéré que les laitances accumulées et obstruant le réseau provenaient de la société BHR, sise rue Allory, fabriquant du béton prêt à l'emploi.

La responsabilité de ces pollutions antérieures à 2009 (en particulier celle du 10 mars 2009), a été reconnue par BHR, qui a procédé à des travaux de traitement des eaux de lavage.

Au vu de l'état de ce réseau, la commune a obligation de le réhabiliter, afin de restituer le débit initial.

Sur cette base, la commune et la société BHR ont engagé des négociations sur l'indemnisation du préjudice. Une estimation a été établie sur la base d'une réfection à l'identique (diamètre 800 mm) de ce réseau. Le montant estimé des travaux s'élève à la somme de 193 665,00 € HT.

La commune s'engage à construire un nouveau réseau d'eau pluviale qui sera dimensionné pour les nouveaux besoins de ce secteur géographique (équivalent 1200 mm). Le montant total des travaux est estimé à 476 641,00 € HT. Ces travaux sont programmés au cours du premier trimestre 2013.

☞ conformément à l'engagement pris par courriers en date du 18 juillet 2011 et 21 décembre 2012, par la société BHR, cette dernière s'engage à verser à la commune de Pacé, dont le chèque sera libellé à l'ordre du comptable public, la somme de 193 665,00 € HT, somme correspondante à la réhabilitation du réseau à l'identique. Par ailleurs, elle s'engage à prendre les dispositions nécessaires, afin d'éviter tout rejet, même accidentel, vers le réseau d'eau pluviale.

***Considérant** l'avis favorable émis par la commission mixte « urbanisme et développement durable, voirie, transport et bâtiments », lors de sa réunion du 25 janvier 2013 ;*

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### **APPROUVE :**

le protocole à intervenir entre la commune de Pacé et la société BHR ;

### **AUTORISE :**

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

### **VOTE : à l'unanimité**

N°32/08 – 12 février 2013

## **Agence Locale de l'Énergie et du Climat du pays de Rennes : demande de subvention auprès de Rennes Métropole**

**Le rapporteur,**

➡ le coût annuel de l'adhésion à l'ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat) est de 12 595,20 € pour l'année 2013 (1,23 €/an/hab.).

Rennes Métropole peut apporter un soutien financier, à hauteur de 40% de l'adhésion, soit un montant de 5 038,08 €.

Le financement de cette adhésion est assuré de la manière suivante :

- commune de Pacé	7 557,12 €
- Rennes Métropole	5 038,08 €
<b>Soit :</b>	<b>12 595,20 €</b>

***Considérant** l'avis favorable de la commission mixte « urbanisme et développement durable » et « voirie, transport et bâtiments » du 25 janvier 2013,*

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**SOLLICITE :**

la subvention auprès de Rennes Métropole pour un montant de 5 038,08 € ;

**AUTORISE :**

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**VOTE : à l'unanimité**

## Projet du Schéma Régional Climat – Air – Énergie (SRCAE) : avis du conseil municipal

### Le rapporteur,

☞ informe le conseil municipal que l'article 68 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite loi « Grenelle II », prévoit l'élaboration sous l'égide du Préfet de région et du Président du Conseil Régional, d'un Schéma Régional Climat - Air - Énergie (SRCAE). L'article 90 de cette loi précise que ce schéma régional éolien constitue un volet annexé au SRCAE.

Au terme du processus partenarial d'élaboration engagé en septembre 2011, ce projet de SRCAE présente la situation et les objectifs régionaux dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie ainsi que les perspectives de leur évolution à l'horizon 2020 et 2050.

Ce projet est composé d'un rapport présentant le contexte climat air énergie et un état des lieux basé sur une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique, un bilan de la production d'énergie et une évaluation du potentiel de chaque énergie renouvelable.

Par ailleurs, Il comporte également un document d'orientations visant à adapter le territoire breton aux effets du changement climatique, à réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques. Des objectifs quantitatifs du développement de la production d'énergie renouvelable sont définis à l'horizon 2020 et 2050.

Trente-deux orientations sont déclinées par grands secteurs (bâtiment, industrie, agriculture, transports, énergie) et par thématiques transversales.

☞ propose au conseil municipal d'émettre un avis sur le projet de SRCAE.

***Considérant** l'avis favorable émis par la commission mixte « urbanisme et développement durable, voirie, transport et bâtiments », lors de sa réunion du 25 janvier 2013 ;*

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

### ÉMET :

un avis favorable sur le dossier présenté ci-dessus.

**VOTE : à l'unanimité**

**N°32/10 – 12 février 2013**

## **Communication du rapport d'activités 2011 du SYRENOR**

**Le rapporteur,**

☛ présente le rapport d'activités 2011 du SYRENOR.

**Le conseil municipal,**

**PREND ACTE :**

du rapport qui a été présenté.